



**DECLARATION DE REPLI EN
COTES DU RHONE
et/ou
COTES DU RHONE VILLAGES**

ENR.RES.DON.04.06
Date de MAJ :
07/09/2020

**FICHE A TRANSMETTRE A L'ODG ET A L'ORGANISME DE CONTROLE (OIVR OU CERTIPAQ)
AU PLUS TARD EN MEME TEMPS QUE LA DECLARATION :**

- DE TRANSACTION VRAC
- OU DE MISE EN VENTE VRAC
- OU DECLARATION PREALABLE DE CONDITIONNEMENT.

Lister ci-dessous les volumes de Crus ou d'appellation Villages avec ou sans nom de commune que vous repliez dans une appellation plus générale lors de sa commercialisation.

N° EVV (du CVI)

Nom de l'exploitation/Exploitant:

Commune :

Appellation du produit	Volume (hL)	Millésime	Couleur	Appellation de repli (faire une croix dans la case)	
				Côtes du Rhône Villages sans nom de commune	Côtes du Rhône

Date :

Signature ou cachet de l'entreprise :

ODG Syndicat des Côtes du Rhône Maison des Vins 6, rue des Trois Faucons - CS 60093 84918 AVIGNON Cedex 9 Tel : 04 90 27 24 24 Fax : 04 90 85 26 83 Mail : gestiondesdonnees@syndicat-cotesdurhone.com	OIVR 225, rue Marcel Valérian ZA Grange Blanche 84 350 COURTHEZON Tel: 04 32 80 70 60 Fax: 04 90 63 34 43 contact@oivr.fr	Certipaq 10 rue des écoles 84230 Châteauneuf du Pape Tel : 04 90 22 78 12
--	---	---